

Nomination, proposée par Barère au nom du comité de salut public, de quatre commissaires délégués à assister à l'ouverture des cours publics pour la fabrication de salpêtre et d'armes, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

Bertrand Barrère de Vieuzac

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand. Nomination, proposée par Barère au nom du comité de salut public, de quatre commissaires délégués à assister à l'ouverture des cours publics pour la fabrication de salpêtre et d'armes, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 209-210;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32026_t1_0209_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

« V. La municipalité de Paris fera préparer des emplacements convenables pour loger ces citoyens. Elle nommera un commissaire pour les recevoir, les inspecter, et leur faire fournir tous les objets qui leur seront nécessaires.

« VI. Ces citoyens seront sans fusils dans leur voyage et pendant leur séjour à Paris. Il leur sera alloué 3 livres par jour, tant qu'ils seront dans cette commune : ils ne pourront cependant y rester que trois décades.

« VII. Neuf instructeurs, nommés par le comité de salut public, seront chargés de leur faire les cours nécessaires sur l'art de raffiner le salpêtre, de fabriquer la poudre, de mouler, fondre et forer les canons.

« VIII. Les premiers cours commenceront au 1^{er} ventôse. Les citoyens seront exercés aux manipulations particulières des arts qu'on y démontrera.

« IX. Après les cours on donnera à chaque citoyen qui les aura suivis des exemplaires d'instructions simples sur l'art de faire le salpêtre et la poudre, et sur celui de fondre les canons. Ces instructions seront accompagnées de planches nécessaires pour bien comprendre les procédés de ces arts et pour pouvoir guider tous les artistes dans la fabrication des machines et ustensiles que ces arts exigent.

« X. Les élèves, après avoir reçu ces instructions par les leçons et l'expérience, seront employés à raison de l'intelligence qu'ils auront montrée et des connaissances qu'ils auront acquises.

« XI. Les dépenses nécessitées par l'exécution du présent arrêté seront prises sur les fonds mis à la disposition de la commission des armes et poudres de la république. »

Le comité de salut public a chargé de ces cours, pour la fabrication des salpêtres et poudres : Guyton, Fourcroy, Dufourny, Berthollet, Carny, Pluvinet;

Pour la fabrication de canons : Hassenfratz, Monge, Perrier.

Les six premiers professeront, à tour de rôle, au laboratoire du Muséum national, maison du Jardin-des-Plantes, à onze heures du matin;

Les trois autres, à la salle des Electeurs de Paris, au ci-devant Evêché, à deux heures après midi.

Il y aura trois cours de chaque espèce, qui dureront huit jours consécutifs.

Les premiers cours s'ouvriront le 1^{er} ventôse;

Les seconds, le 11 du même mois;

Les troisièmes, le 21 du même mois.

Deux citoyens de tous les districts de la république et des sections de Paris ont été mandés par le comité de salut public pour assister à ces cours.

L'entrée en sera également libre à tous les autres citoyens.

Ainsi, près de huit cents ouvriers vont être formés, instruits et disséminés dans les diverses manufactures d'armes, de poudres et de salpêtres. C'est une émission de talents nouveaux qui va être faite dans le cours d'un mois. L'ancien régime aurait demandé trois ans pour ouvrir des écoles, pour former des élèves, pour faire des cours de chimie ou d'armurerie. Le nouveau régime a tout accéléré. Il demande trois décades pour apprendre aux citoyens choisis dans les dis-

tricts à raffiner les salpêtres, à fabriquer la poudre, à fondre et forer les canons. C'est ainsi que l'influence de la liberté rend tous les fruits précoces et toutes les institutions faciles.

Les élèves seront choisis dans cette partie de nos armées ou de la garde nationale qui s'est si bien distinguée parmi les canonniers. Des hommes vigoureux, intelligents, apprendront bien plus vite à fabriquer les instruments dont ils se seront auparavant si heureusement servis. Ils seront dans l'âge de la force et de l'éducation formée. Leurs progrès sont infaillibles.

Le pédantisme ne les instruira pas : c'est le patriotisme et la science qui se réunissent pour opérer ce prodige de l'instruction manufacturière et militaire.

Des hommes que la Révolution a trouvés célèbres, et que la république s'honore d'avouer pour ses ardents défenseurs, des hommes à la fois savants et patriotes, seront les professeurs de cette école nouvelle : elle sera ouverte demain ; tous les citoyens y seront admis. Déjà plus de deux cents élèves envoyés des districts sont arrivés ; ils annoncent les plus heureuses dispositions. Quel Etat de l'Europe peut fournir aussi subitement huit cents artistes formés dans un mois aux arts les plus difficiles ? Des lieux publics décorés des attributs de la liberté et de faisceaux d'armes ont été disposés dans Paris. On veut frapper l'imagination de ces jeunes citoyens de tout ce que la patrie offre de besoins et de gloire. Le Jardin national des Plantes et la salle des Electeurs de Paris seront prêts à recevoir ces élèves de la patrie et de la guerre. C'est de ces deux maisons nationales que dans un mois l'on verra sortir huit cents Salmonées modernes, se répandant dans les ateliers de la république pour préparer les matières et les instruments qui doivent foudroyer la tyrannie dans toute l'Europe.

C'est demain que les professeurs ouvrent ce cours révolutionnaire et national : ne trouveriez-vous pas convenable, nécessaire même, que l'esprit de la Convention, qui crée, anime et influence tous les établissements, tous les projets formés pour la défense de la liberté, présidât à l'ouverture de ces séances utiles ? Le comité a cru qu'il devait vous proposer de décréter que demain quatre de vos commissaires se rendraient à l'ouverture du cours public de l'instruction pour la fabrication des armes et des poudres. La représentation nationale est en possession et en devoir de tout encourager, de tout exciter par ses regards, de tout honorer par sa présence. C'est le regard du peuple que vous y porterez, c'est la sanction nationale que vous donnerez à ces leçons, dont les effets doivent être aussi rapides que ceux des matières qu'on y traite et des éléments qu'on y manipule. Vous proposer cet encouragement, c'est déjà l'avoir obtenu (1).

[BARÈRE] présente le projet de décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrète :

(1) *Mon.*, XIX, 509. Mention dans *Débats*, n° 517, p. 432; *J. Paris*, n° 415; *F.S.P.*, n° 231; *Mess. soir*, n° 550; *J. Mont.*, n° 98; *J. Matin*, n° 557; *Batave*, n° 369; *J. Sablier*, n° 1150; *Rép.*, n° 61; *J. Perlet*, n° 515; *C. Eg.*, n° 550.

« Que quatre commissaires pris dans son sein se rendront à l'ouverture des cours publics qui vont commencer le premier ventôse prochain, pour apprendre aux citoyens qui ont été appelés de toutes les parties de la République, par un arrêté du comité de salut public, du 14 pluviôse, à fabriquer, en trois décades, le salpêtre, la poudre et les canons. » (1)

Les commissaires nommés pour assister à l'ouverture des cours publics sont Charles Delacroix, Levasseur (de la Sarthe), Charlier et Granet (de Marseille) (2).

73

Le même rapporteur [BARÈRE] donne lecture de plusieurs dépêches, et rend compte des avantages remportés sur les rebelles de la Vendée par les troupes de la République.

Les généraux et les représentants du Peuple qui s'accordent dans le récit des mêmes faits, s'accordent également à dire qu'ils sont chaque jour exposés aux calomnies (3).

BARÈRE, au nom du comité de salut public. Citoyens, lorsque, il y a huit jours, je parlais encore ici de la Vendée, nos pressentiments étaient justes; on voulait essayer de rouvrir cette plaie de la république; on voulait intriguer contre des généraux décidés à la guérir radicalement; on voulait préconiser d'autres militaires; on voulait terrifier les faibles, accaparer les lâches, détourner notre attention des entreprises de l'étranger, relever l'intrigue, jouer à la hausse pour le gouvernement britannique, et faire diversion dans les frontières pour nous tourmenter dans l'intérieur.

Mais les deux représentants que vous avez envoyés ces jours derniers dans la Vendée ont vu les mêmes intrigues que nous avons dénoncées, ont remarqué les mêmes fautes que nous avons corrigées, et nous annoncent de nouveaux succès contre ces incorrigibles brigands. On balaie avec le canon le sol de la Vendée; on le purifie avec le feu, on trie sa population, on épure ses principes, on élabore l'esprit public, qui n'a été jusqu'à ce moment que l'esprit du fanatisme, de la rébellion et du royalisme. Les chefs périssent, des troupes mal armées disparaissent, et une administration révolutionnaire se prépare dans le comité pour être vigoureusement appliquée à ce pays rebelle.

Le comité ne vous parle de cette partie honteuse de la république que pour ne plus vous en parler pendant la campagne prochaine. Au moment où quatorze armées de républicains vont se précipiter sur les royaumes ennemis, le royaume de la Vendée doit avoir disparu avec ses armés et fidèles sujets. Préparons-nous à une

campagne audacieuse et forte; réunissons nos efforts, jamais la puissance d'un peuple ne fut à un aussi haut degré d'énergie et de grandeur.

Citoyens, vous avez reçu dans votre honorable et pénible mission le mandat d'une nation monarchisée et corrompue par dix-huit siècles d'habitudes, de préjugés et de tyrannie.

Vous avez hardiment jeté cette belle nation dans le creuset révolutionnaire: tous les brasiers sont allumés; vous avez pris l'engagement de la couler en république et de bâtir pour les siècles.

Que faut-il pour y parvenir? Point de transaction avec des traîtres; point de mesures faibles ou insuffisantes, point de mesures défensives; des attaques, des moyens offensifs, l'intérieur contenu, et surtout plus de Vendée (1).

Vive la République, s'écrie-t-on de toutes parts, au milieu des applaudissements (2).

Voici les nouvelles officielles :

[*Le g^{ral} Turreau, aux repr. près l'A. de l'Ouest, Nantes, 27 pluv. II*] (3)

Citoyens représentants les ordres que j'ai donnés aux divers chefs des colonnes chargées de poursuivre sans relâche le reste des brigands s'exécutent chaque jour avec plus d'activité: près de quinze cents de ces scélérats viennent de tomber sous les coups de la brave division commandée par le général Cordelier; il les a fait repentir d'avoir attaqué Beaupreau, où il était alors, comme ils l'ont fait d'être entrés dans Cholet.

A peine les avant-postes du général Cordelier furent attaqués que bientôt tous les soldats de sa division, se répandant en tirailleurs dans la campagne voisine, mirent les brigands dans la plus complète déroute. Ils jetaient leurs armes afin de mieux battre en retraite. Vous devez concevoir combien on en a tué pendant une fusillade qui a duré, sans discontinuer, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir; les brigands étaient tellement serrés que plus de cent cinquante sont tombés dans la rivière d'Erde, et une grande quantité dans celle de Sangnere.

Cordelier ne s'est pas borné à cette victoire: le tiers de sa division, qui s'était porté du côté de la Poisevignière, a tué plus de sept cents hommes.

Le 26 du mois, ces coquins ont voulu encore se mesurer avec lui; mais il les a si bien frottés que le corps qu'il avait à combattre se trouve réduit à près de cinq cents hommes mal armés.

On ne saurait trop donner d'éloges à l'intrépidité des soldats du 74^e régiment; ils méritent le titre de républicains; c'est tout dire.

Je vous avais bien dit, citoyens représentants, qu'avec des officiers généraux instruits, des soldats courageux, je répondais de terminer la guerre de la Vendée, d'après les mesures que j'ai adoptées.

Je continue à mettre dans les opérations des divers chefs de colonne l'ensemble qui fait tom-

(1) P.V., XXXI, 366. Minute signée Barère (C.290, pl. 910, p. 21). Décret n° 8088. Reproduit dans *Mon.*, XIX, 509-10.

(2) Note non signée (C 290, pl. 910, p. 20). Mention dans *J. Lois*, n° 509.

(3) P.V., XXXI, 366.

(1) *Mon.*, XIX, 503; *Débats*, n° 517, 432.

(2) *Débats*, p. 433.

(3) *B^{iv}*, 30 pluv.; *Mon.*, XIX, 503; *C. univ.*, 1^{er} vent.; *F.S.P.*, n° 231; *J. Paris*, n° 416.